Trentième Année. — N° 22 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 22 JANVIER 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 52 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ÉLECTION SÉNATORIALE

Du 25 Janvier 1885.

DÉPARTEMENT DU NORD

CANDIDAT INDÉPENDANT :

E. FIÉVET

Cultivateur et Fabricant de Sucre à Sin et à Masny
MAIRE DE MASNY
Membre du Conseil général du Nord

ROUBAIX, LE 21 JANVIER 1885.

DISCOURS MINISTÉRIELS

Les joies d'ici-bas ont leurs justes retours. Par un coup de fortune qui fit sans doute des envieux, Rennes a vu ses deux députés devenir simultanément ministres. Aussi Rennes a dû essuyer dimanche deux discours ministériels. Pour une seule journée, et pour une ville seule, c'est beaucoup.

Les maires des deux circonscriptions avaient été officiellement convoqués au banquet de la préfecture. Les soucis des affaires n'empêchent pas MM. Waldeck-Rousseau et Martin-Feuillée de se rappeler qu'ils seront, dans quelques mois, soumis à la réélection. Jamais ministres en fonctions ne se permirent, à leur profit, une manœuvre électorale aussi caractérisée.

Toutes les banalités d'usage, tous les clichés en faveur de la République opportuniste et de ses ministres, toutes les rengaines ordinaires, — qu'on nous passe le mot, — ont été débités dans ce banquet, du moins par les ministres; car il faut noter que, par un singulier renversement de rôles, le langage du préfet a été singulièrement moins laudatif que celui des deux intéressés. Tandis que les deux détenteurs de portefeuilles s'admiraient eux-mêmes et se décernaient les témoignages de leur entière approbation, le préfet se faisait l'écho des doléances de l'agriculture, qui souffre dans l'Ille-et-Vilaine comme dans toute la France. Le contraste était frappant.

Mais ces plaintes trop fondées dont retentit le monde du travail agricole et industriel, ces souffrances imputables surtout à un régime économique désastreux et à un gaspillage financier sans exemple, ne sont pas pour embarrasser M. Martin-Feuillée. La République à son sens, ne saurait en être ébranlée ; elle est innocente ; tout le mal provient des « gouvernements déchus. »

En d'autres termes, si le budget, qui était parfaitement équilibré en 1876, époque à laquelle les charges annuelles du pays ne montaient qu'à 2 milliards 500 millions, craque et s'effondre de toutes parts à cette heure où le pays supporte une charge de plus de trois milliards, la faute n'en est pas aux opportunistes qui ont pris depuis 1876 la direction des affaires ; non, la responsabilité incombe à l'Empire, et non seulement à l'Empire, mais à la Monarchie ! M. le garde des sceaux, en effet, pour dégager les vrais coupables, n'a pas hésité à accuser en bloc *tous « les gouvernements déchus »*.

La question budgétaire ayant été traitée avec cette haute compétence et cette remarquable bonne foi par son collègue des sceaux, M. Waldeck-Rousseau a saisi avec empressement l'occasion de parler d'autre chose. Il a parlé des succès que le gouvernement se promet, pour dimanche prochain, de la première application de sa loi électorale ; il a même célébré les mérites de cette loi.

C'était faire preuve d'une audace non moins excessive. D'habitude, le joueur qui a triché se contente d'empocher le gain sans se vanter des procédés qu'il a employés.

Le ministre de l'intérieur s'est aussi et surtout étendu sur l'apologie du scrutin de liste. Naguère encore, on annonçait que le gouvernement considérait cette question comme du ressort exclusif de la Chambre elle-même, et qu'il n'interviendrait dans le débat, s'il intervenait, qu'avec une grande réserve. M. Waldeck-Rousseau, au contraire, a brûlé ses vaisseaux. Etait-il vraiment autorisé à prendre une attitude aussi tranchée au nom du gouvernement ? Faut-il voir dans ce langage la confirmation d'un bruit qui se répand et d'après lequel le groupe opportuniste, inquiet de l'appui que l'Elysée et M. Ferry prêteraient pardessous mains aux partisans du maintien du scrutin d'arrondissement, aurait mis le Cabinet en demeure de se prononcer catégoriquement pour la réforme à laquelle M. Gambetta attachait tant de prix ?

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'enregistrer les rumeurs contradictoires qui circulent ; il nous faut encore attendre.

La défaite de M. Jules Ferry dans les Vosges

On écrit d'Epinal, le 19 janvier, au *Moniteur universel* :

M. Jules Ferry est battu pour la première fois dans son département, et je ne sais si, malgré la *ténacité vosgienne* dont il se targuait dans son discours de concours régional en 1881, il lui sera facile de réparer cet échec, et de recoudre la traîne opportuniste à laquelle il vient d'être fait un si rude accroc.

Hier, a eu lieu dans le canton de Xertigny une élection au conseil général pour le remplacement d'un opportuniste décédé, brave homme, sans valeur, et qui avait fait triompher dans le canton le drapeau de Jules Ferry, plutôt à cause des sympathies que lui avait valu l'exercice bienveillant du notariat, qu'à cause de ses opinions.

Deux candidats étaient en présence, l'un, *M. Petitjean*, ancien principal de collège, ancien maire de Xertigny, soutenu par tous les efforts de l'administration ; l'autre, *M. Goujon*, avocat à Rouen, mais originaire des Vosges. Ce dernier a mené la campagne avec une vigueur et avec une franchise radicale ; il a levé hautement l'étendard contre l'opportunisme, il s'est déclaré *anti ferryste*, et c'est en s'indignant des hypocrisies et des violences des hommes du jour, qu'il a posé et soutenu sa candidature. Les menaces n'ont pas manqué à ceux qui se déclaraient ses partisans, et le journal et les agents de la préfecture n'ont plus gardé de mesure quand ils ont entendu proclamer par M. Goujon qu'il respecterait toujours les convictions de ses adversaires, y compris les convictions religieuses.

Le scrutin a donné hier en bloc 1,700 voix au candidat de l'opposition républicaine, contre 1,000 à 1,100 au candidat ministériel : 12 voix de plus et l'élection avait lieu au premier tour. Il y a ballottage.

Mais voici qui est bien fait pour réjouir et réconforter les conservateurs : *trois jours* avant le scrutin, et alors que le canton était en feu par les compétitions des deux rivaux en Marianne, on posa, par un simple article de journal, la candidature nettement conservatrice de M. Thuriot, ancien adjoint au maire d'Epinal, agriculteur et vice-président du comice agricole.

L'honorable candidat n'a pas bougé d'Epinal ; il avait signé une profession de foi claire et loyale, parlé au nom de l'agriculture en détresse, et revendiqué les vrais principes conservateurs.

Cela a suffi, et sous l'œil de l'administration inquiète et menaçante, 600 ruraux ont voté pour le courageux candidat de l'opposition conservatrice.

Cette spontanéité est du meilleur augure, ce chiffre est éloquent ! La campagne est bien lasse, l'électeur bien dégoûté, pour que, sans entente préalable, un nom de conservateur jeté à l'improviste aux masses anxieuses ait été ainsi acclamé par 600 voix ! Le courage appelle le courage et le suscite : En avant pour le bon combat d'avril ou de mai, et la citadelle des Ferry, sera, sinon emportée, du moins démantelée en plus d'un point !

UNE COMPENSATION

Certains journaux, en position d'être bien renseignés, annoncent que le gouvernement aurait décidé de donner un successeur à M. Faustin-Hélie à la vice-présidence du conseil d'Etat, et que son choix se serait porté sur M. Ballot, président de la section de législation au conseil d'Etat.

D'après la même information, M. Ballot serait remplacé comme président de section, par M. Flourens, conseiller délégué à la direction des cultes et dont la délégation arrive à la fin.

Quant à M. Hérisson, ancien ministre du commerce, le gouvernement lui réserverait, comme compensation à la vice-présidence du conseil d'Etat qui lui avait été promise, un poste de conseiller à la cour de cassation.

N'est-ce pas un singulier spectacle que celui de ce gouvernement qui ne s'occupe qu'à offrir des compensations aux incapables et trafique des emplois au profit de ses créatures dont il faut apaiser les cris.

M. Hérisson fut un détestable ministre du commerce, il dut se retirer, et il exige la vice-présidence du conseil d'Etat ! On la lui promet solennellement ; mais voilà qu'un autre plus habile décroche : la timbale ; vite ! du conseil d'Etat M. Hérisson passe à la cour de cassation !

Et dire que voilà quatorze ans que cela dure !

L'AMIRAL JAURÉGUIBERRY

Dans une longue lettre rendue publique, M. le baron de Cambourg, l'un des colons importants de l'île de la Réunion, a violemment pris à partie l'amiral Jauréguiberry, ancien ministre de la marine et des colonies.

Il l'accuse formellement d'avoir compromis nos intérêts nationaux : 1° A Madagascar, par l'opposition systématique qu'il a toujours faite à toute expédition au pays des Howas ; 2° en Nouvelle-Calédonie, en refusant d'y adjoindre les Nouvelles-Hébrides, et en y supprimant l'immigration des Canaques ; 3° à Taïti, en refusant d'y annexer l'île Rataiata et en conférant l'existence légale au synode protestant qui y est établi, synode auquel le ministre actuel des colonies vient de confier la direction électorale et politique de l'île, malgré l'opposition du conseil supérieur des colonies.

Et tout cela l'honorable amiral Jauréguiberry l'aurait fait, selon M. le baron de Cambourg, par faiblesse pour les sentiments de la famille protestante à laquelle il appartient, et parce que lui-même serait un protestant sectaire.

Un rédacteur du *Figaro* s'est aussitôt rendu auprès de l'amiral pour en obtenir quelques renseignements sur les points précités. Nous reproduisons son récit qui ne manque pas d'intérêt :

Ministre de la marine et des colonies lorsque survint l'incident de Tananarive qui obligea notre consul, M. Baudais, à amener son pavillon, je n'eus pas à m'opposer à une expédition contre Madagascar, par la bonne raison que personne n'y songea, me dit tout d'abord l'amiral. Mes collègues du cabinet et moi nous pensâmes tous que la seule chose que nous avions à faire alors était purement de réprimer l'acte de rébellion commis par les Howas, et de venger l'insulte faite au drapeau français.

Je n'ai aucune raison d'ailleurs de cacher que, s'il eût été question à ce moment d'une expédition ayant pour but la conquête de Madagascar, je m'y serais vivement opposé.

J'aurais fait observer à mes collègues que la constitution ne permettait pas d'engager, sans l'assentiment formel des Chambres une pareille entreprise. Et les Chambres n'étaient pas réunies lorsque se produisit l'incident de Tananarive.

En outre de cette première considération, j'aurais exposé tous les motifs que je vois à ne pas tenter une expédition pour la conquête de Madagascar.

Une expédition à Madagascar nécessiterait l'emploi d'au moins 15,000 hommes. L'île de Madagascar est, en effet, tout entière, formée de hautes collines, de terrains abrupts et de profonds ravins. Pour se rendre de la côte à Tamatave, il faut dix ou quinze jours de marche, à travers des sentiers le plus souvent impraticables. Tous les transports doivent s'effectuer à dos. Dix ou quinze mille hommes, ce ne serait donc que la quantité d'hommes strictement nécessaire pour mener à bonne fin une expédition dans cette île. Une partie de ces hommes et une notable partie devrait être forcément employée à la construction de routes, au transport du matériel et des vivres, ou disséminée en postes le long des chemins, de façon à prévenir les attaques des Howas contre le gros du corps expéditionnaire, attaques faciles à dissimuler et à multiplier pour eux à cause de la nature même du sol, et par lesquelles ils pourraient non seulement entraver notre marche, mais encore gêner ou même interrompre nos communications avec la côte. Notez bien, souligna l'amiral, que je ne tiens pas compte ici de la partie du corps expéditionnaire, qui, fatalement atteinte par l'insalubrité du climat, en diminuerait les forces ou en gênerait l'action. Et cette partie-là serait assez considérable, car le littoral de Madagascar est aussi malsain et fiévreux que le Mexique, auquel on prête à juste titre une insalubrité extrême.

Et puis que nous rapporterait la conquête de cette île ? Je ne partage pas l'avis de certaines personnes qui croient que les difficultés que nous aurions à vaincre pour faire cette conquête seraient largement compensées par les avantages que nous en retirerions. Notre établissement à Madagascar étendu au delà de ses limites actuelles ne me semble pas devoir offrir de sérieux bénéfices ni à notre influence politique, ni à notre commerce national. Je vous ai dit ce qu'était l'île, combien insalubre, inhabitable, difficultueuse aux transports. Or, nous n'en connaissons qu'une partie, la meilleure apparemment. Je sais bien que les colons de la Réunion estiment qu'il y aurait de grands avantages pour eux à l'extension de notre établissement dans l'île. Mais je vous avoue que je ne me rends pas bien compte de ce que pourraient être ces avantages, et en tout cas, je ne les crois pas primordiaux.

Quoi qu'il en soit, ajouta l'amiral, notre situation actuelle à Madagascar me semble bien délicate. Je pressens qu'après ou avec le Tonkin, cette île sera pour nous la cause de bien des sacrifices et peut-être de grandes difficultés diplomatiques. Vous n'ignorez pas que les Anglais soutiennent les Howas, et que c'est un colonel anglais qui commande officiellement leurs troupes.

***

En ce qui concerne la conquête des Nouvelles-Hébrides, que M. le baron de Cambourg me reproche de n'avoir pas faite, je n'ai jamais eu à m'en occuper, me dit l'amiral Jauréguiberry. Les traités formels qui nous lient avec l'Angleterre nous interdisent, à nous comme à elle, toute conquête de ces îles.

Quant à l'immigration des Canaques, qui se faisait dans ces îles, au profit de la Nouvelle-Calédonie, je l'ai supprimée pour obéir à un sentiment d'humanité et de justice, et pour mettre fin à des abus qui déshonoraient notre pavillon. Ces abus sont indiqués tout au long dans un article du *Moniteur des Colonies*, du 21 décembre dernier, intitulé : « La Traite des Noirs en Nouvelle-Calédonie » et signé par l'honorable M. Schœlcher.

Pour l'île de Rataiata, c'est une erreur inconcevable que commet mon adversaire en me reprochant de ne pas l'avoir donnée à nos possessions de Taïti. C'est, en effet, sous mon ministère et en vertu des instructions que je lui avais données que M. de Chessé, commissaire du gouvernement français à Taïti, a fait établir notre protectorat à Rataiata et a fait prononcer l'annexion définitive de Taïti à la France.

Enfin à l'égard de l'existence légale par moi conférée au synode protestant de Taïti, je n'ai qu'un mot à dire. Je n'ai fait que me conformer à la législation française en la matière. Il ne faut pas perdre de vue que la population presque entière de Taïti est protestante et que sous un régime de liberté des cultes en ne pouvait pas la priver des droits qui lui appartiennent. La mesure prise par moi à cet égard nous a d'ailleurs acquis l'amitié de cette population.

Je n'ai donc pas besoin de vous dire que je ne me suis jamais opposé à l'extension de l'influence française, soit à Madagascar, soit ailleurs par faiblesse pour des opinions de famille ni par passion de sectaire.

Les méthodistes anglais ! Mais non seulement je ne les ai jamais soutenus, mais je les ai toujours ouvertement condamnés. Je ne vois pas en eux des missionnaires chrétiens mais des agents d'une puissance ennemie de notre influence et de simples commerçants.

***

A diverses reprises, au cours de notre entretien sur les affaires de Madagascar et autres, l'honorable amiral Jauréguiberry avait prononcé le fameux mot de « Tonkin ». J'en voulus profiter pour lui demander son opinion sur nos affaires de là-bas.

Elles sont et doivent être l'objet de bien grandes préoccupations, me répondit l'amiral. Je ne sais trop comment tout cela finira. Mais, je vous en prie, ne cherchez pas à trop me sonder sur ce point.

Ma situation d'officier général en activité, d'abord, puis mon patriotisme m'obligent à être fort discret en cette matière.

En quelque état, d'ailleurs, qu'en soient les choses actuellement, j'estime que le pays a raison de vouloir en finir au plus tôt. Comment y arrivera-t-on ? Je l'ignore.

Vouloir conquérir Formose ne semble pas une entreprise facile ni capable de donner les résultats qu'on en attend. Cette conquête exigerait un envoi considérable de troupes, des opérations militaires d'autant plus sérieuses que l'île entière n'est pas bien connue, qu'une partie de sa population est belliqueuse et n'a jamais été soumise à la Chine. De plus, on ne sait pas d'une manière positive si les richesses minières attribuées à Formose existent réellement. En outre, Formose, éloignée de 1,500 kilomètres de nos possessions du Tonkin et de l'Annam, n'est pas un point stratégique utile à occuper. Un autre point que je ne puis vous indiquer ici parce que ce serait appeler les Chinois à y concentrer leurs efforts, mais que je sais avoir été indiqué au gouvernement par la commission du Sénat, et sur lequel il va sans doute porter ses efforts, me semblerait de meilleure prise. Son occupation nous donnerait la jouissance d'une baie superbe dans laquelle pourraient mouiller à l'aise 50 à 60 navires de guerre, et tous moyens d'exercer efficacement notre protectorat sur l'Annam.

Au reste, il ne me semble guère possible d'arriver aujourd'hui à une solution définitive, sans une marche sur Pékin. En 1860, la guerre de Chine exigea 30,000 hommes, et nous avions les Anglais avec nous. A l'heure présente les Anglais sont, sinon officiellement, au moins officieusement contre nous.

Pour une marche sur Pékin, il faudra au moins 50,000 hommes.

***

Je pris congé de l'amiral, en le remerciant des renseignements qu'il avait bien voulu me donner.

NOUVELLES DU JOUR

La petite mobilisation

Paris, 20 janvier. — Nous pouvons affirmer, dit ce soir le journal *Paris*, que le ministre de la guerre n'a en ce moment aucune des intentions que lui prête le *Temps*. D'ailleurs, rien, dans les circonstances présentes, ne justifierait une mesure de ce genre. Cette disposition ne serait autre, en effet, que la constitution d'une réserve de recrutement, et elle ne peut évidemment trouver place que dans une révision complète de la loi du 27 juillet 1872.

La candidature Spuller

Paris, 20 janvier. — 250 électeurs sénatoriaux antiautonomistes, ont tenu une réunion privée à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hérisson. M. Spuller a prononcé un discours sur les réformes graduelles à accomplir pour défendre la politique coloniale. Il a essayé de prouver l'utilité pour le commerce des débouchés du Tonkin. Il a déploré l'erreur de ses adversaires et invité les démocrates à se réunir aux républicains.

La séparation de l'Eglise avec l'Etat lui semble contraire aux intérêts de la République et entraînerait une guerre civile.

L'élection des juges par le suffrage universel est contraire à ses sentiments ; il préfère que les magistrats dépendent du pouvoir exécutif, ne voulant pas que la puissance populaire devienne une tyrannie. Il entend représenter la politique démocratique et conciliatrice. Il acceptera la candidature à ces seules conditions.

L'assemblée, à l'unanimité, moins 6 voix adopte la candidature de M. Spuller.

Les déportés

Passage d'une lettre de Nouméa, en date du 27 novembre dernier :

« On ne compte plus le nombre des déportés qui réussissent à s'évader. Le mois dernier, il y en a eu une vingtaine. Tous ou presque tous se rendent en Australie.

» L'Angleterre n'est nullement satisfaite de ce nouvel élément de colonisation et, récemment encore, le cabinet de Londres a dû adresser à ce sujet des observations au gouvernement français.

» A quoi tient cette situation ? Tout simplement au relâchement de plus en plus grand apporté dans l'application des règlements pénitentiaires.

» L'ancien gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière, avait mérité le surnom de « père des forçats » ; son successeur est le véritable « libérateur des déportés. »

Le Nonce

Paris 20 janvier. — Plusieurs bruits, tout dénués de fondement, ont couru sur Mgr di Rende, qui représente le Saint-Siège à Paris. La vérité, dit la *Patrie*, est que Mgr di Rende a profité du déménagement de la nonciature pour se rendre à Rome, afin de conférer avec le Saint-Père au sujet des relations de l'Eglise avec le gouvernement français ; mais le nonce sera de retour à son poste, le 10 février prochain.

Maladie de l'empereur Guillaume

Berlin, 20 janvier. — Le journal officiel de l'empire annonce que l'empereur est obligé, par suite d'un refroidissement, de garder le lit.

Berlin, 20 janvier, 6 h. soir. — La maladie de l'empereur Guillaume est plus grave qu'on ne l'avait dit tout d'abord. Le vieux souverain n'a pas quitté le lit hier. Il s'agit bien d'un refroidissement, mais d'autres symptômes assez graves se sont montrés depuis.

Maladie du roi de Hollande

La Haye, 20 janvier. — Le roi est indisposé depuis samedi ; il a dû garder le lit. Les médecins lui rendent visite quotidiennement. On dit que depuis hier, le malade va un peu mieux.

Nouvelles de Rome

Rome, 19 janvier. — Hier, dimanche, fête de la Chaire de Saint-Pierre, le Souverain-Pontife a reçu en audience solennelle tous les supérieurs et les élèves des séminaires et des collèges ecclésiastiques de Rome, au nombre de plus de 1,200 personnes. L'audience a eu lieu dans la vaste salle Ducale, en présence de vingt-deux cardinaux, de plusieurs archevêques et évêques, parmi lesquels Mgr Hasley, archevêque nommé de Cambrai.

Les sentiments de filial dévouement de toute l'assistance, de fidélité aux enseignements et aux conseils du Souverain-Pontife, particulièrement en ce qui concerne le progrès des études ecclésiastiques, ont été exprimés dans une Adresse en langue latine, dont S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire-général de Sa Sainteté, a donné lecture. Le Saint-Père a répondu par un important discours, également en latin.

La Propagande va publier, en deux beaux volumes, le texte de toutes les protestations des évêques et des associations catholiques contre la spoliation dont elle a été victime.

L'Encyclique sur le libéralisme est terminée, mais elle ne paraîtra pas avant Pâques.

S. G. Mgr Lachat est attendu prochainement à Rome, où il viendra recevoir le pallium.

S. Em. le cardinal Lavigerie a fait prendre possession par procureur, il y a quelques jours, de l'église nationale française (à Rome) de Saint-Nicolas-des-Lorrains et de l'établissement annexé, où seront installés six jeunes prêtres destinés aux missions africaines.

Encore les anarchistes

Aix-la-Chapelle, 19 janvier. — Un effroyable sinistre, qu'on attribue à des mains anarchistes, a jeté la consternation dans notre ville. Hier, à deux heures de l'après-midi, le feu a consumé entièrement la fabrique de drap rhénane ; sept compagnies d'assurances participent aux pertes ; 500 ouvriers se trouvent sans travail et sans pain.

A quatre heures, l'incendie avait pris de telles proportions qu'il menaçait d'autres fabriques environnantes. Les pompiers d'Aix-la-Chapelle et de Butscheid, ainsi que la garnison, ont déployé assez d'efforts et d'énergie pour que le feu ait pu être finalement localisé.

Aix-la-Chapelle, 20 janvier. — La fabrique de MM. Scheins et Reiss, voisine de la fabrique de draps rhénane, et qui emploie aussi cinq cents ouvriers, a été également la proie des flammes, aussi bien que plusieurs immeubles environnants. Ces incendies ont éclaté quand les pompiers venaient de quitter le premier lieu du sinistre. Il n'y a pas de mort d'homme à déplorer.

La question égyptienne

Rome, 20 janvier. — L'Agence Stefani dit qu'en communiquant à l'Italie, le 16 janvier, ses propositions sur les finances égyptiennes, M. Jules Ferry a fait exprimer à M. Mancini, par M. Decrais, sa confiance et son désir que l'Italie, continuant l'œuvre de conciliation entreprise à la conférence de Londres, emploie ses bons offices auprès de l'Angleterre, pour faciliter l'accord entre toutes les puissances.

Dans les cercles officieux, on explique, par cette circonstance, le délai mis par le gouvernement italien à répondre.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

LES COMBATS DE LA RIVIÈRE CLAIRE

Le courrier de Chine a apporté le récit des combats livrés les 19 et 20 novembre dans la rivière Claire contre les colonnes chinoises descendues du Yunnan afin d'envahir le delta du Tonkin, par la vallée du fleuve Rouge.

On sait que la citadelle de Tuyen-Quan commande le cours supérieur de la rivière Claire, qu'au-delà de la forteresse la navigation est interrompue par une succession de rapides et qu'en toutes saisons, surtout avec les basses eaux, les canonnières rencontrent de grandes difficultés pour circuler sur cet affluent du fleuve Rouge.

L'un des passages, celui de Duoc, à une demi-journée de Tuyen-Quan, est des plus difficiles ; la rivière décrit une courbe très sinueuse, entre deux murailles escarpées, qui commandent complètement le lit du cours d'eau, et, à la remonte comme à la descente, l'on est toujours forcé de prendre de grandes précautions aux abords de Duoc.

En occupant les points principaux du passage, harcelant la petite garnison de Tuyen-Quan, Luh-Vinh-Phuoc espérait couper les communications de la forteresse avec Hanoï et la réduire par la famine. Nous avions à Tuyen Quan deux compagnies de la légion étrangère, une demi-compagnie de tirailleurs algériens, deux sections d'artillerie avec deux pièces de 80 mm., et deux canons de 4 de montagne, placés sous le commandement du commandant Frauger, de la légion étrangère.

Dès la première quinzaine de novembre, les Pavillons noirs mirent à exécution le plan projeté. Tandis qu'ils harcelaient Tuyen-Quan par des alertes incessantes, brûlant les villages environnants, s'avançant de nuit jusqu'à la ville, qu'ils réduisaient en cendres, un de leurs détachements se portait sur Duoc et élevait une série de retranchements sur les berges de la rivière. Le service des jonques devint impossible, celui des canonnières dangereux ; un caatinier qui remontait à Tuyen-Quan fut arrêté par les Chinois et décapité, les indigènes de sa jonque mis à mort.

La *Trombe* d'abord, puis le *Revolver* avaient à livrer de furieux combats contre l'ennemi ; l'équipage de cette dernière chaloupe était décimé ; son capitaine, l'enseigne de vaisseau de Balincourt, sortait à son honneur de la passe difficile dans laquelle il se trouvait, en perdant le tiers de son équipage. Lui-même, recevait trois blessures sérieuses.

Il fallait à tout prix rétablir les communications de la forteresse avec Son-Tay et nettoyer le pays. Le colonel Duchesne fut chargé de l'opération. Le général en chef lui envoya de Hanoï deux compagnies d'infanterie de marine ; avec deux compagnies de la légion et une section d'artillerie parties de Hong-Hoa et mises à terre au confluent de la rivière Claire ; le colonel réunit 700 hommes pour attaquer une ligne de retranchements que l'on disait défendue par 3,000 Pavillons noirs.

Les trois canonnières, la *Couleuvrine*, la *Bourrasque* et l'*Eclair* étaient placées sous les ordres du colonel Duchesne. Celui-ci quitta Son-Tay le 15 novembre, à une heure de l'après-midi, embarqua à Bac-Hat la légion, et, grâce à une crue des eaux, put remonter facilement jusqu'à Phu-Doan-Hung, à vingt kilomètres environ de Tuyen-Quan, point où le Song-Chao, affluent de droite de la rivière Claire, se jette dans ce cours d'eau.

Le 18 au soir, on débarquait à six kilomètres de Duoc. Le 19, la colonne prenait les armes au petit jour, et un peu avant sept heures du matin elle atteignait les retranchements de l'ennemi. Arrivée à 150 mètres des Pavillons noirs, la section d'infanterie de marine d'avant-garde est reçue par un feu des plus violents, le sous-lieutenant Schnster tombe frappé d'une balle. L'ennemi est fortement retranché, le pays accidenté, boisé, très favorable à la défense. Le colonel Duchesne fait exécuter, par une compagnie de la légion, un mouvement tournant à travers bois, amuse les Pavillons noirs pendant quatre heures sur le front d'attaque sans s'engager à fond, et lance enfin ses colonnes sur la position quand la fusillade lui indique que sa manœuvre a réussi. Les Pavillons noirs, se voyant tournés, fuient sur Phuan-Binh, sur le haut Song-Cao, et se débandent sur les montagnes.

Ils avaient perdu quelques centaines d'hommes, de notre côté, dix tués et vingt-cinq blessés. Tout le matériel de l'ennemi est tombé entre nos mains, et son importance prouve qu'il voulait créer en ce point un établissement définitif.

Le soir même, à sept heures, la colonne arrivait en vue de Tuyen-Quan et faisait sa jonction avec la brave petite garnison de cette forteresse, très éprouvée par les fatigues qu'elle venait de supporter. Dans les journées suivantes, des colonnes volantes parcoururent la région, détruisirent trois villages fortifiés autour de Tuyen-Quan sans trouver trace de l'ennemi. Le colonel Duchesne changeait la garnison de Tuyen-Quan et renvoyait l'ancienne à Hanoï, où elle a pu prendre un repos bien mérité. En même temps, il laissait une compagnie d'infanterie de marine entre Phu-Doan-Hung et Duoc afin de prévenir tout mouvement offensif de l'ennemi et d'assurer le passage des bâtiments. Les canonnières avaient rendu les plus grands services ; l'*Eclair*, commandé par le lieutenant de vaisseau Leygue, avait pu remonter jusqu'à proximité des retranchements chinois et coopérer vigoureusement à l'attaque. Comme sur le Loch-Nam, elle avait rendu, grâce à son petit tirant d'eau et à l'énergie de son équipage, les services les plus appréciables.

LES RENFORTS

Alger, 20 janvier. — Le steamer *Cachar* a repris la mer après-midi. Le transport *Annamite*, après avoir embarqué une batterie d'artillerie, du matériel et des mulets, est également reparti ce soir. Tous les deux vont au Tonkin.

ARMEMENT DU « TURENNE »

Paris, 20 janvier. — On annonce de Brest que l'ordre vient d'être expédié d'armer le cuirassé le *Turenne*, à destination des mers de Chine.

LES OBSÈQUES DE M. BALLERICH

Paris, 20 janvier. — Les obsèques de M. Norbert Ballerich, qui ont eu lieu ce matin, ont été très simples, et n'ont donné lieu à aucun incident. Contrairement à l'assertion de quelques-uns de nos confrères, le préfet de police n'avait point révoqué M. Norbert Ballerich. Il n'y avait, d'ailleurs, pas lieu de le faire, puisqu'il était mort. M. Camescasse l'avait suspendu de ses fonctions dès le premier jour, ainsi que son frère, et M. Charles Ballerich restera dans cette situation jusqu'à la fin de l'enquête.

On avait dit que les camarades du défunt avaient l'intention de faire une manifestation à l'enterrement de leur camarade. On avait dit aussi que le public ferait une contre-manifestation. Rien de tout cela n'a eu lieu. La foule s'est respectueusement découverte devant un cercueil et l'attitude des nombreux amis du défunt, qui se pressaient derrière le char funèbre, a été des plus convenables.

Dès neuf heures du matin, la foule stationnait aux abords de l'hôpital Saint-Louis, contenue par des gardiens de la paix qui avaient pour toute consigne de rendre libre la circulation.

Le cercueil avait été exposé dans une pièce attenante à la loge du concierge, et Charles Ballerich, qu'une voiture avait amené du Dépôt, s'y trouvait pour recevoir les personnes qui venaient assister aux obsèques.

M. Charles Ballerich avait été autorisé à rendre les derniers devoirs à son frère, à la condition qu'il ne prononcerait pas une parole. Il avait donné sa parole d'honneur de se conformer à cette injonction. Il l'a scrupuleusement tenue.

A dix heures précises, le cortège s'est mis en marche. M. Charles Ballerich conduisait le deuil, accompagné par MM. Kuehn, chef de la sûreté, et Gaillot, inspecteur divisionnaire. Sa tante marchait derrière, puis venaient les invités et les amis.

Tout le monde était en bourgeois et rien ne pouvait faire reconnaître la situation qu'avait occupée le défunt.

Parmi les nombreuses couronnes qui ornaient le char funèbre, on en remarquait une magnifique en fleurs naturelles, envoyée par des amis de la famille. Les officiers de paix en avaient également offert une, ainsi que des négociants du 3e arrondissement. Ces deux dernières étaient portées par des délégués.

Le convoi s'est rendu à la chapelle Saint-Joseph, située rue Saint-Maur, où le service religieux a été célébré. Au moment où on descendait le cercueil du char funèbre, un individu a crié : Vive la Commune ! Il a été conduit au poste de l'arrondissement.

A 11 heures 1/2, la cérémonie religieuse était terminée.

Le cortège s'est alors dirigé sur le cimetière Montparnasse par le chemin le plus court : faubourg du Temple, place de la République, rue du Temple, parvis Notre-Dame, place Saint-Michel, boulevard Saint-Michel et rue Campagne-Première.

Le frère de Norbert Ballerich a suivi à pied et tête découverte. Sur tout le parcours, les trottoirs étaient garnis de spectateurs regardant curieusement le malheureux commissaire de police, qui faisait peine à voir.

Sur la place de la République, MM. Puybaraud, chef de cabinet du préfet ; Corpel, secrétaire du préfet, et Gauthier de Noyelles se sont joints au cortège, qu'ils ont quitté à la hauteur du Palais de Justice.

Il était une heure quand on est arrivé au cimetière. Après l'inhumation, les amis de M. Ballerich lui ont serré la main à la porte du cimetière. A une heure et demie, tout était terminé.

Observations météorologiques. — *Paris*, 21 *janvier*. — La pression barométrique est de 764 à Nice ; 768 à Brest ; 769 à Besançon. — Le baromètre est très élevé et uniforme sur toutes nos régions. — Temps probable : vent faible, ciel nuageux ou brumeux. — Température froide.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Querelle d'Allemands

M. Macarez est l'auteur principal et responsable de la nouvelle législation sur les sucres, de l'impôt sur la betterave.

Les intérêts de M. Macarez, comme meunier, ne sont pas toujours d'accord avec ceux de l'agriculture.

M. Macarez a importé en France des blés étrangers ; il a combattu jusqu'en 1882 le droit d'entrée sur les céréales.

A toutes ces accusations, il n'a rien été répondu et l'on ne pouvait rien répondre.

Mais en revanche, les journaux opportunistes et radicaux, effrayés du mouvement d'opinion qui se produit en faveur de M. Fiévet, veulent détourner l'attention publique et, ne pouvant se défendre, ils se servent, pour attaquer, de l'arme de la calomnie.

Hier, le *Petit Nord* a découvert que M. E. Fiévet s'était fait le protecteur des intérêts allemands au détriment des intérêts français et, aujourd'hui, comme on dit au Palais, il s'efforce d'en administrer la preuve.

La nouvelle loi sur les sucres, en substituant l'impôt sur la betterave à l'impôt sur les produits fabriqués, a obligé tous les fabricants et cultivateurs à travailler et à cultiver des betteraves riches. Il importe de noter que c'est M. Macarez qui, après avoir déclaré devant la commission parlementaire que cet impôt ainsi appliqué allait ruiner les cultivateurs et les fabricants de sucre du Nord, en a proposé l'adoption au conseil général. M. Macarez le faisait, a-t-il dit, « par esprit de conciliation »... envers les opportunistes du Parlement.

M. Fiévet, lui, qui savait parfaitement quelles souffrances pour notre agriculture seraient la conséquence immédiate de cette législation, s'y était opposé et il avait préconisé l'impôt à l'hectare qui, tout en poussant au meilleur mode de culture, sauvegardait les intérêts si légitimes des agriculteurs.

Mais la loi votée, il n'y avait plus qu'à en tirer le meilleur parti possible. L'Allemagne depuis longtemps possédait des plantes riches au point de vue de la qualité et du poids, et il importait, pour lutter contre cette puissante rivale, de l'imiter et de s'emparer des armes dont elle s'est servi contre nous.

Un certain nombre d'ingénieurs et d'industriels résolurent d'aller étudier sur place le